

É.F.M. (États Fédérés de Micronésie)



Vue de Kolonia (Pohnpei), Wikimedia Commons



Un artiste micronésien

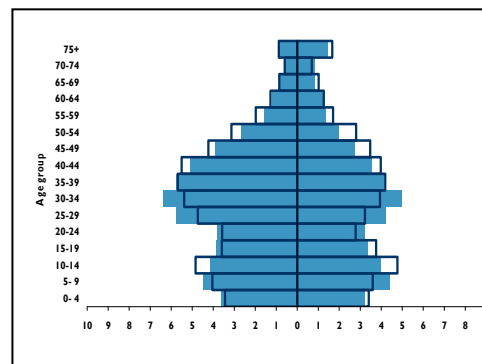
Type de gouvernement
République fédérale

Tableau de bord

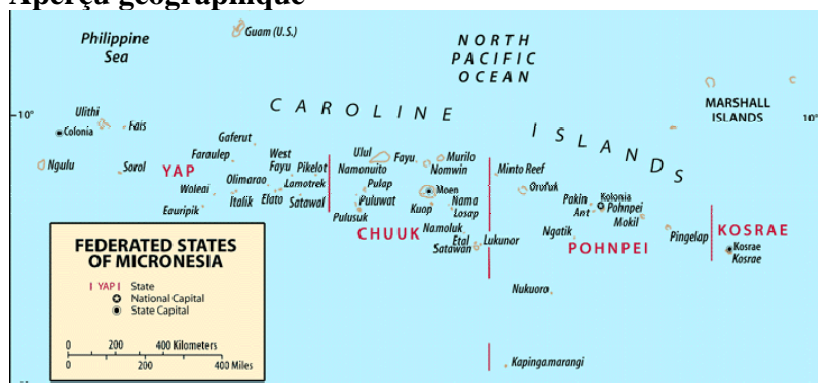
Population : 111 000 hab. (2009) **Monnaie :** dollar US
Superficie : 701 km² **PIB / hab. :** 2 183 dollars US
Densité : 158 hab. / km² **Taux de croissance (2007) :** - 3 %
Capitale : Palikir **IDH :** 0,752

Taux de natalité	25‰	Taux d'accr. de pop.	4‰
Taux de mortalité	6‰	Taux de mort. inf. (2000)	38‰
Solde migratoire	- 15‰	Espérance de vie	68

Données 2009 (sources croisées : CPS, Banque mondiale, Index mundi, OMS, FMI)



Aperçu géographique



Les États fédérés de Micronésie (ÉFM) se situent dans le Pacifique occidental. Ils se composent d'une série de 607 îles et îlots dispersés sur 2 900 km d'ouest en est et sur plus de 3 millions de km². Ces îles sont soit des atolls coralliens soit de petites îles montagneuses avec par endroits des affleurements volcaniques. Elles se répartissent en quatre États : Yap, Chuuk (anciennement Truk), Pohnpei (anciennement Ponape) et Kosrae. Le climat est très humide (8 400 mm sur Pohnpei) et les ÉFM sont sujets à de fréquents passages cycloniques.

Situation économique

Les États Fédérés de Micronésie doivent faire face à de nombreuses contraintes liées à leur isolement et à leur dispersion en une poussière d'îlots sur un vaste espace maritime. De fait, ils sont sans grandes ressources et leur économie est tributaire de l'aide extérieure, surtout étasunienne. La majorité des 111.000 habitants dépend de l'agriculture et de la pêche de subsistance. L'agriculture commerciale produit de l'huile de palme, du coprah, de la banane, de la patate douce et du poivre. L'industrie se résume à des conserveries de thon et au textile. Le pays exporte également du corail pour la joaillerie. Il peut également compter sur une activité touristique qui se développe surtout sur l'atoll de Chuuk, où l'on peut visiter un cimetière d'épaves de navires de guerre japonais. Mais les EFM sont confrontés à de nombreux problèmes liés à la faiblesse des infrastructures de communication, à l'inégalité entre les régions qui se renforce en raison de l'exode vers les zones urbaines, où se concentre l'essentiel du développement économique, à un état sanitaire préoccupant (obésité, maladies cardio-vasculaires, diabète) et à la vulnérabilité aux catastrophes naturelles (nombreux cyclones) et au réchauffement climatique.

Vers l'indépendance

Les ÉFM furent occupés par les Allemands, puis par les Japonais (sous mandat de la SDN), avant de faire partie

des « Territoires sous tutelle des îles du Pacifique » (TTIP), confiés aux États-Unis le 15 septembre 1944 par un mandat des Nations unies. Les six districts des TTIP (dont les quatre qui formeront plus tard les ÉFM) ont été administrés d'abord par la Navy (jusqu'en 1951), puis par le ministère de l'Intérieur, jusqu'en 1986. L'évolution vers l'indépendance s'est faite très progressivement. Ainsi, dès 1949 est institué un conseil consultatif des six districts, qui commence à se réunir en 1956. En 1964, est créé un Congrès bicaméral qui se réunit pour la première fois en 1965 et propose aussitôt l'adoption d'un drapeau des TTIP. En 1975, le Congrès provoque la convocation d'une convention chargée de rédiger une constitution. En 1978, par voie de référendum, quatre des six districts formant les TTIP forment un État fédéral qui devient les ÉFM (États Fédérés de Micronésie), alors que les îles Marshall et les Palaos choisissent une évolution séparée vers l'indépendance. En 1979, l'autonomie interne est proclamée pour les quatre districts qui ratifient une nouvelle constitution et deviennent officiellement les États fédérés de Micronésie. En 1982, les ÉFM signent un accord de libre association avec les États-Unis. Cet accord entre en vigueur en 1986. En 1990, la fin de la tutelle est ratifiée par les Nations unies et les ÉFM entent à l'ONU en 1991.

Institutions et vie politique

Institutions

Les ÉFM sont une République fédérale. Le pouvoir exécutif est entre les mains d'un Président qui est aussi chef du gouvernement. Le pouvoir législatif est entre les mains d'un Congrès qui compte 14 membres, dont dix sont élus pour deux ans dans des circonscriptions à siège unique et quatre au scrutin proportionnel pour quatre ans. Le Président et son vice-président sont élus par le Congrès parmi les quatre députés élus au scrutin proportionnel. Leurs sièges sont alors repourvus à l'occasion d'élections spéciales. Le pouvoir judiciaire est détenu par la Cour suprême, dont les juges sont nommés par le Président sur recommandation, et approbation, du Parlement.

Vie politique

Il n'y a pas de parti politique constitué dans les ÉFM. Le jeu politique dépend ainsi largement des relations familiales ou traditionnelles, sans qu'il y ait vraiment débat d'idées.

Le Président actuel (2009) est Manny Mori, élu le 11 mai 2007 (photo ci-contre)



Les défis à relever

Une analyse de l'Union européenne

La stratégie se concentre sur le secteur de l'eau et de l'énergie, plus particulièrement les énergies renouvelables. En pratique, il s'agira d'offrir et d'installer des systèmes d'énergie renouvelables dans les zones rurales, les îles de la périphérie. En mettant l'accent sur l'offre d'énergies renouvelables fiables et rentables et en encourageant l'efficacité et l'autosuffisance énergétiques, la stratégie entend contribuer à réduire les déséquilibres régionaux ainsi que les coûts et promouvoir un environnement plus propre. Les ÉFM disposent d'une immense zone économique exclusive, et la pêche est donc une ressource clé. Toutefois, le développement de ce secteur est confronté à plusieurs défis environnementaux, comme la surpêche, les pratiques de pêche destructives, la pollution, les déchets, la mauvaise gestion du développement côtier et le changement climatique. En raison de l'importance de ce secteur, un accord de partenariat entre l'UE et les ÉFM dans le domaine de la pêche est entré en vigueur en février 2007. Une partie de l'aide financière de l'UE servira à aider les ÉFM à définir et à mettre en œuvre une politique de la pêche, ce qui les aidera à mieux gérer leurs ressources de pêche d'une manière durable et responsable. L'accord entend aussi lutter contre les activités de pêche illicites, non réglementées et clandestines dans les ÉFM.

Commission européenne, actualisé le : 03-04-2008